

CONDITIONS PRÉALABLES ET MODALITÉS CONCRÈTES D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE TRANSITION A L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ.

BOUTALEB Kouider*

RÉFÉRENCE A MAURICE ALLAIS

INTRODUCTION

Le marché en tant que mode de régulation connaît un renouveau incontestable. Face aux contradictions d'une "*économie de commandement caractérisée par la faiblesse des contraintes d'efficacité*"⁽¹⁾, le marché, longtemps réputé pour des considérations à connotations plutôt idéologiques, réapparaît en effet comme le cadre le plus approprié pour l'allocation optimale des (ressources humaines et matérielles) pour une économie en quête d'efficacité. Un large consensus s'est ainsi progressivement établi autour de la nécessité d'une transition vers une économie fondée sur les mécanismes bien connus des lois du marché. Mais si ce quasi consensus existe autour de la nécessité de cette transition, il n'en est pas de même au plan de la politique économique devant la réaliser.

En dehors des programmes d'ajustements structurels préconisés par le F.M.I. et conséquemment l'aide en moyens de financement attendue de la part des bailleurs de fonds occidentaux, il n'existe en effet aucune straté-

* Chargé de cours, Institut des sciences économiques. Université de Tlemcen.

(1) A. BOUZIDI: "*L'Économie algérienne à l'épreuve du marché*". — prospective et stratégie — Revue de l'IMESE. Alger 1991 p 189.

gie, aucun plan rationnellement concerté qui puisse, en se fondant d'abord sur les ressources matérielles et humaines du pays, permettre à terme de jeter les bases d'une économie productrice de richesse où la liaison entre le travail et le gain réel serait rétablie.

Ainsi donc, si le principe d'une transition à l'économie de marché est clairement proclamé, la conception des modalités concrètes de cette transition demeure à ce jour encore confuse. Elle se résume comme le remarque le professeur Benissad à "*une libéralisation des prix destinée à effacer les déséquilibres financiers des entreprises et à la limite, à l'encouragement à l'économie mixte. C'est également ajoutée cet auteur "une conception tronquée de l'économie de marché conforme à une bureaucratie effrayée par la redistribution du pouvoir économique"*⁽²⁾, quelles pourraient être donc les modalités concrètes d'une transition bien conçue à une économie de marché?

La réponse à cette question n'est pas simple, loin s'en faut. Mais poser valablement le problème permet déjà d'entrevoir les solutions les plus rationnelles. N'ayant aucune prétention personnelle, nous nous limiterons dans cette modeste contribution à reprendre des propositions formulées il y a bien longtemps déjà par un éminent économiste français, en l'occurrence Maurice Allais⁽³⁾. Ses propositions relatives à une politique de transition (retour) à une économie de marché concernaient, il faut le préciser, l'économie française qui présentait au lendemain de la seconde guerre mondiale toutes les pathologies inhérentes à une gestion administrée des ressources. Elles ont fortement inspiré les autorités françaises de l'époque dans la conception d'une politique économique qui a connu un certain succès. Si l'analogie des situations ne peut être établie, cette approche des problèmes de la transition pourrait néanmoins être pour nous une source d'enseignement utile.

(2) H. BENISSAD : "*Algérie : Restauration et Réformes Économiques (1979-1993)*, OPU. p. 201.

(3) Maurice ALLAIS : "*Deux conditions fondamentales d'un jeu efficace de la concurrence : la suppression du laissez-faire et la stabilité monétaire*". Bulletin des transports et du commerce (France) août-septembre 1946.

(4) Maurice ALLAIS : "*Misère ou abondance : propositions hétérodoxes pour le redressement de l'économie française*". Ed. politiques, Économiques et Sociales. Librairie de Médecis — Paris 1946.

I — LES CONDITIONS PRÉALABLES A UNE TRANSITION A L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

1°) La stabilité monétaire

L'économie de marché se définit fondamentalement par une organisation concurrentielle des marchés où les différents agents économiques sont autonomes et ont une totale liberté de décision; chaque bien fait l'objet d'un marché où joue le mécanisme de l'offre et de la demande; chaque vendeur essaie de vendre au prix le plus élevé; chaque acheteur d'acheter au prix le plus bas. Le principe est que chaque entreprise cherche à réaliser le maximum de gain en monnaie.

Cependant, comme le souligne Maurice Allais, *"la concurrence n'est ni automatique, ni spontanée et elle ne peut être efficace que si elle est systématiquement organisée et favorisée"*. Il n'y a qu'un cas ajoute cet auteur où *"la concurrence devient soit absolument illusoire, soit nocive, c'est celui d'une économie monétairement dérégulée, qu'il y ait soit inflation soit déflation"*. Car dans une économie en inflation monétaire, constate l'auteur, toutes les entreprises, même les plus mauvaises peuvent faire simultanément des bénéfices à l'exception éventuelle de celles qui sont sévèrement contrôlées. De même, dans une économie en déflation monétaire, toutes les entreprises, même les meilleures peuvent se trouver simultanément en perte.

Dans les deux cas affirme Allais, *"le jeu normal de la concurrence est absolument impossible et toute tentative pour le rendre effectif est illusoire"*.

Ce n'est en fait que dans les économies monétairement neutres, ajoute l'auteur, c'est-à-dire où les prix nominaux sont stables que le jeu normal de la concurrence peut être considéré à la fois comme possible et comme socialement bienfaisant.

Ainsi la réalisation d'un milieu monétairement neutre c'est-à-dire des prix stables constitue donc une condition fondamentale préalable à toute mise en œuvre d'une concurrence efficace. C'est justement là un des objectifs précis de la politique de transition à l'économie de marché.

2°) La suppression des rentes de rareté et des profits inflationnistes

Lorsque les conditions de structure, en particulier les conditions monétaires varient rapidement (dans des situations de transition) il tend à se produire dans un milieu concurrentiel, constate Maurice Allais, des modifications brutales des différents éléments constitutifs des prix (salaires, rentes, intérêts et bénéfices) auxquels correspondent de brusques variations dans les conditions de répartition du revenu.

Les désordres qui surviennent sont de deux sortes selon l'auteur :

a Tout d'abord lorsque les conditions de rareté se produisent, des rentes se manifestent et grandissent pour le seul profit des détenteurs de matières premières et des intermédiaires qui s'échelonnent entre leur production (ou leur importation) et le consommateur. Ainsi remarque l'auteur, si on laissait jouer la concurrence, les prix augmenteraient et cette augmentation aurait pour résultat d'élever les rentes dont bénéficient les propriétaires de matières premières, les importateurs et les différents intermédiaires.

b Par ailleurs ajoute l'auteur, les situations de transition créent normalement pour l'État de graves difficultés dont il ne sort généralement que par l'inflation, or la théorie économique montre que lorsque les moyens de paiement augmentent, les prix et par suite leurs différents éléments constitutifs tendent à augmenter également suivant le mécanisme bien connu de la loi quantitative. Si les éléments correspondants aux salaires, aux rentes (foncières) et aux intérêts restent en retard comme c'est généralement le cas, il se produit une augmentation considérable des bénéfices en relation directe avec l'inflation. Ainsi en régime inflationniste toutes les entreprises bonnes ou mauvaises sont généralement en gain et ces bénéfices ont en moyenne pour seule cause l'augmentation des moyens de paiement. Si celles parmi les entreprises qui sont sévèrement contrôlées peuvent être en perte, les gains des autres, parmi lesquelles il faut ranger toutes les activités du marché parallèle, sont d'autant plus grands.

Ainsi conclut l'auteur, rentes dues à la rareté et bénéfices dus à l'inflation concourent pour modifier la répartition d'un Revenu National diminué au seul profit de quelques privilégiés. *"L'efficacité du système économique comme d'ailleurs sa base morale se trouvent dès lors ébranlées"*.

Le problème qui se présente donc n'est pas un problème de gestion auquel le mécanisme concurrentiel est supposé donner la meilleure solution possible, mais un problème de répartition consistant à corriger la répartition du pouvoir d'achat qui tend à se manifester spontanément au détriment des besoins des travailleurs et de ceux de l'État lorsque les conditions de structure évoluent rapidement.

Il résulte de ce qui précède, que les inconvénients majeurs de la transition à un régime concurrentiel, au point de vue de la répartition, disparaîtraient selon l'auteur s'il était possible de supprimer les rentes de rareté et les profits inflationnistes. Telles est la seconde condition fondamentale que devrait réaliser la politique économique de transition.

II — LES MODALITÉS CONCRÈTES D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE TRANSITION A L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

1°) Le principe

Les rentes de rareté tiennent essentiellement, constate Maurice Allais, à la rareté des matières premières, mais comme ces dernières passent toutes par des canaux obligatoires extrêmement faciles à contrôler, il serait extrêmement facile pour l'État de se les approprier. Que l'État fixe donc, recommande cet auteur, leur prix au niveau des prix qui correspondraient à l'égalité des demandes à ces prix aux ressources disponibles, qu'il encaisse les différences et qu'il rétablisse la liberté des transactions. Ainsi se trouveraient réalisés simultanément et facilement deux objectifs essentiels, l'efficacité économique correspondant à l'emploi de prix égalant partout l'offre et la demande (modification du marché) et la mise à la disposition de l'État d'un pouvoir d'achat qui peut être considérable.

Un tel volume de recette supplémentaire permettrait tout d'abord à l'État de boucler son budget sans recourir à l'inflation ou à un endettement massif. Ainsi pourrait être arrêtée l'inflation et par là même supprimée la source des bénéfiques inflationnistes.

Ces recettes supplémentaires permettraient, selon l'auteur, de corriger les défauts de répartition inhérents à la transition (baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et salariés) par une distribution directe d'allocations à tous ceux auxquels le système concurrentiel des prix tendrait à faire une situation insupportable.

Telle est dans son principe la politique économique proposée par Maurice Allais dont il précise les modalités concrètes d'application.

2°) Les modalités concrètes

Pour Maurice Allais, les modalités d'une politique économique de transition à une économie de marché pourraient être les suivantes :

1 - Dans le secteur des matières premières industrielles et des matières premières agricoles importées non vitales, mettre immédiatement une taxe à l'origine égale à la moitié de la différence entre le prix officiel et les prix du marché noir. Homologuer les hausses des prix demandées par les entreprises suivant un système convenu et maintenir les méthodes autoritaires de répartition.

Observer les marchés. Tant que pour un produit donné, recommandait Maurice Allais, par exemple les pneus, le prix du marché noir (parrallèle) est supérieur au prix officiel homologué, augmenter la taxe sur la matière

première correspondante. **Supprimer la répartition autoritaire dès que les deux prix sont égaux. Leur égalité signifie en effet qu'à leur valeur commune, l'offre égale la demande et qu'il n'y a aucun inconvénient à supprimer à la fois la tarification et la répartition autoritaire.**

Si au contraire, il s'avère qu'une matière première (ou un produit) taxée ne s'écoule plus en raison de son prix élevé, diminuer progressivement la taxe jusqu'à la réalisation de l'équilibre.

Faire encaisser toutes les recettes par une caisse indépendante dont la gestion soit autonome recommande l'auteur.

2 - Dans le secteur agricole, opérer en deux étapes. Dans un premier stade supprimer immédiatement toute répartition autoritaire et toute tarification pour tous les produits (légumes, fruits,...) sauf ceux qui seraient jugés absolument vitaux (pain, lait, sucre...) et établir parallèlement un impôt foncier de taux forfaitaire par hectare exploité, établi par commune, et dont le taux pourrait être déterminé par approximations successives en commençant par des valeurs modérées. Dans un deuxième stade et dès que la caisse autonome disposerait de ressources suffisantes, supprimer toutes les subventions de l'État et tarifier les produits à un prix intermédiaire entre l'ancien prix officiel augmenté de la subvention et le prix du marché parallèle.

3 - Étendre peu à peu la politique d'allocations directes au fur et à mesure des rentrées de la caisse autonome mais limitant le bénéfice aux seuls cas jugés indispensables.

4 D'une manière générale organiser les différents marchés de manière à assurer un jeu permanent et efficace de la concurrence. Cette organisation devant porter sur la définition des produits et des services, l'homologation officielle des qualités, la diffusion de l'information, la rationalisation des produits, l'organisation collective de certaines recherches, la lutte contre les tendances monopolistiques quelles qu'elles soient.

5 - Soumettre les entreprises publiques au même régime de concurrence que les entreprises privées dans des conditions d'égalité et leur appliquer strictement les mêmes règles de gestion. Il faut relever à ce propos que pour Maurice Allais "*la seule justification possible du système de la propriété privée des biens de production c'est l'acceptation volontaire du jeu concurrentiel de ses risques et de ses contraintes*". Il est possible écrivait-il que le système de l'appropriation privée des biens de production soit le plus favorable à la réalisation d'une économie concurrentielle qu'un système collectiviste mais le critère reste dans les deux cas l'organisation de conditions concurrentielles efficaces"

6 - Au point de vue du commerce extérieur, rendre la liberté totale aux opérations privées sous la double réserve de l'imposition des matières et du maintien du contrôle des opérations en devises (de façon à éviter les mouvements de capitaux purement spéculatifs).

Laissez toute liberté aux investissements étrangers privés et même les encourager. Fixer le taux de change à un niveau tel que le déficit annuel de la balance des paiements soit égal au volume des crédits extérieurs à long terme dont dispose le pays.

7 - Continuer et développer une politique impitoyable de restriction des dépenses de l'État sauf celles correspondantes au financement des équipements publics, des recherches scientifiques et de l'organisation concurrentielle de la production et des marchés.

8 - Dans tous les cas, fixer les salaires relatifs en s'inspirant du principe concurrentiel de l'offre et de la demande, c'est-à-dire en considération directe de la rareté et de l'utilité relatives effectives des différentes catégories de travailleurs.

D'une manière générale, conclut l'auteur, pratiquer dans tous les secteurs une politique expérimentale étudiée, tenant compte des enseignements des marchés libres et clandestins. L'expérience seule, souligne l'auteur, doit décider des modalités d'application des suggestions qui précèdent.

CONCLUSION

Telles sont les conditions et les modalités grossièrement résumées d'une politique économique de transition à un marché concurrentiel, formulées par Maurice Allais à l'intention de la France d'après guerre, qui présentait selon les descriptions détaillées de l'auteur lui-même, toutes les pathologies inhérentes à une économie centralement planifiée. Il ne faut voir là cependant comme le souligne l'auteur, que "*des suggestions destinées seulement à mettre en évidence la possibilité d'une telle politique et qui, n'ont en aucune façon la prétention d'être définitives*". La transition à une économie de marché présente en effet de très grandes difficultés d'application si on veut éviter que ne se produisent et se développent des conditions de répartition du revenu inadmissibles. Il faudrait en tout état de cause, beaucoup d'ingéniosité pour trouver les solutions sauvegardant le principe concurrentiel tout en excluant toute répartition abusive du Revenu National.